

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 02/12/2025

SIMPLIFICATION DE L'URBANISME : UN PREMIER PAS DECISIF POUR ACCELERER LES PROJETS ET LIBERER LA CONSTRUCTION

La loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement, portée par le député Harold HUWART et largement soutenue par les parlementaires, a été publiée au Journal officiel. Elle devient ainsi une réalité au service de nos territoires.

Alors que les lourdeurs administratives, les mois de procédure et les complexités cumulées freinent trop souvent la rénovation de nos quartiers, la construction de logements ou la réalisation d'équipements publics, cette loi constitue un signal fort : donner à celles et ceux qui agissent sur le terrain des outils concrets et du temps gagné pour mener leurs projets à bien.

Une loi structurée autour de cinq objectifs majeurs :

- Redonner de la souplesse aux documents d'urbanisme et faciliter leur adaptation aux nouveaux enjeux, notamment en matière de production de logements ;
- Doter les collectivités d'une palette d'outils fonciers renforcés, y compris via une mobilisation élargie des établissements publics fonciers et des moyens accrus de police de l'urbanisme ;
- Sécuriser et accélérer la réalisation des projets, en agissant tant sur les autorisations d'urbanisme que sur leur contentieux ;
- Développer l'offre de logements destinés aux travailleurs en mobilité ;
- Faciliter la réalisation de grands projets d'ampleur nationale.

Une mise en œuvre immédiate dans les territoires

Le ministre de la Ville et du Logement, Vincent JEANBRUN, a adressé une instruction aux préfets afin qu'ils se saisissent sans délai des mesures d'accélération permises par la loi.

« Ce texte est un outil concret pour celles et ceux qui, au cœur des projets, se battent pour les voir sortir de terre et se concrétiser. Il a une ambition claire : simplifier et redonner de l'oxygène à l'action publique locale. Et ce n'est qu'une première étape. » a déclaré Vincent JEANBRUN.

La poursuite du travail engagé

Les dispositions écartées par le Conseil constitutionnel l'ont été, pour la majorité, sur la forme et non sur le fond. Ces mesures utiles, issues des échanges avec les parlementaires, pourront donc revenir dans le débat prochainement.

Ce texte marque ainsi un premier pas essentiel vers une simplification attendue par l'ensemble des élus locaux et porteurs de projets.

